

SIGNALISATION

Efficaces et infaillibles, nos panneaux **photoluminescents** de signalisation restituent l'énergie lumineuse acquise par simple exposition à la lumière naturelle ou artificielle.

Dans les cas d'interruption ou de coupure des éclairages électriques, ils permettent un repérage aisément évitant toute panique.

La restitution de la lumière dans l'obscurité (rémanence) est très supérieure aux dispositions prescrites par la norme NFX08.050.1.

Sans consommer d'énergie, ils demeurent rechargeables à l'infini et assurent en matière de balisage et d'évacuation une sécurité maximale et automatique.

Ils ne présentent aucune radioactivité et ne sont pas toxiques.

Les panneaux photoluminescents font l'objet d'un contrôle régulier des fabrications, ciblés sur la performance de la rémanence sur la résistance aux projections d'eau et sur la résistance au nettoyage avec un solvant.

PANNEAUX D'INCENDIE - Code du travail R4227-33

photo-luminescent	non photo-luminescent
-------------------	-----------------------



Plaque EXTINCTEUR - 300 x 300	19-12.199	19-12.915
Plaque EXTINCTEUR - 200 x 200	19-12.200	19-12.916
Plaque EXTINCTEUR - 140 x 140	19-12.201	19-12.917



Plaque EXTINCTEUR - vision 180° - 300 x 300	19-12.603	19-13.203
Plaque EXTINCTEUR - vision 180° - 200 x 200	19-12.602	19-13.202



Plaque EXTINCTEUR «classe AB» - 150x200	19-12.352	
Plaque EXTINCTEUR «classe ABC» - 150x200	19-12.360	



Plaque EXTINCTEUR «feu électrique» - 150 x 200	19-12.205	19-12.919
Plaque EXTINCTEUR «feu électrique» - gris - 150 x 200		19-13.120



Plaque EXTINCTEUR «chaufferie gaz» - 150 x 200	19-12.220	19-12.963
Fermer la vanne gaz avant d'utiliser l'extincteur		

Obligation particulière : article 20 - arrêté du 23/06/78.



Plaque EXTINCTEUR SUR ROUES - 200 x 200	19-12.215	
Produits photoluminescents de dernière génération, à haut pouvoir de rémanence.		

Panneaux conformes à la norme NF X 08003

Conformément au code du travail, tous les moyens de prévention et de lutte contre l'incendie doivent faire l'objet d'une signalisation durable, apposée aux endroits appropriés.